

Communiqué de presse

La restauration des enfants à l'école, chez les assistantes maternelles et dans les crèches : un enjeu majeur de politique publique

Chaque année, plus d'un milliard de repas sont servis à la cantine aux élèves scolarisés dans le 1^{er} ou le 2nd degré, pour un coût total d'environ 12 Md€. Quant aux enfants de moins de 3 ans accueillis par une assistante maternelle ou en crèche, ils y prennent la moitié des repas de la journée (déjeuner et goûter).

La restauration des enfants à l'extérieur du domicile familial (école ou mode de garde) soulève de multiples enjeux : accès à une alimentation équilibrée, développement et socialisation des enfants, éducation à l'alimentation et santé publique, lutte contre la pauvreté, articulation entre vie familiale et professionnelle, apprentissage de la citoyenneté.

Pourtant, on sait peu de choses sur les politiques publiques en la matière. Le Conseil de la famille du HCFEA publie deux rapports qui combleront ces lacunes et énoncent diverses recommandations :

- La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique
- La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les crèches

La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique

Les disparités territoriales et sociales en matière de fréquentation de la cantine sont importantes. On observe aussi une forte hétérogénéité des modes de tarification sur le territoire. En conséquence, **le Conseil de la famille recommande de lancer une réflexion au niveau national sur la tarification de la cantine et ses effets sur les restes à charge pour les familles et le niveau de fréquentation**. La question de la gratuité de la cantine scolaire, que pratiquent déjà certaines communes, doit faire partie de cette réflexion.

Plusieurs politiques publiques nationales soutiennent les collectivités territoriales en matière de financement de la restauration scolaire : dispositif « cantine à 1 € » dans l'Hexagone, prestation d'aide à la restauration scolaire (Pars) dans les Outre-mer, versement



par les CAF d'une aide au titre de l'animation de la pause méridienne. **Le Conseil de la famille fait des recommandations visant à améliorer et étendre ces dispositifs nationaux.**

Des obstacles non financiers entravent aussi l'accès de certains enfants à la restauration scolaire : absence d'offre de restauration scolaire dans certaines communes, refus d'inscription, pratique discriminante de tarifs « non-résidents » prohibitifs, obstacles rencontrés par les enfants en situation de handicap, alimentations particulières. **Le Conseil de la famille fait des recommandations afin de lever ces obstacles non financiers à l'accès à la restauration scolaire.**

[la synthèse](#)

[le rapport](#)

La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE

Les crèches sont incitées financièrement par les CAF à fournir un repas le midi aux enfants accueillis. 94 % des crèches fournissent le repas en conséquence. A l'inverse, les assistantes maternelles ne sont pas incitées financièrement à fournir le repas de midi et seulement quatre sur dix le font, un pourcentage en baisse. **Le Conseil de la famille suggère de lancer une réflexion pour les encourager à fournir le repas.**

Les crèches qui fournissent les repas doivent respecter un ensemble de normes en matière d'hygiène alimentaire, de qualité nutritionnelle des repas et de caractère durable des produits utilisés.

Le Conseil de la famille fait plusieurs recommandations s'agissant du respect des normes : mieux diffuser cette réglementation et les repères nutritionnels aux professionnelles et aux parents ; compléter cette réglementation, en particulier par la prise d'un arrêté interministériel relatif à l'équilibre nutritionnel des repas servis en restauration collective, attendu depuis 2012 ; adapter les incitations financières à fournir un repas au respect des obligations posées par les lois Egalim et Climat et résilience.

[la synthèse](#)

[le rapport](#)



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

